ENERGIE Eure-et-Loir

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 11 OCTOBRE 2021

(Document disponible sur le site internet www.energie28.fr)

Nombre de délégués :	
- En exercice :	282
- Quorum :	142
- Présent :	143

Le **lundi 11 octobre 2021 à 14h30,** se sont réunis à la Chambre de Commerce et d'Industrie à Chartres les membres du Comité syndical.

Date de la convocation : 27 septembre 2021

Monsieur Guy BEAUREPERE est désigné secrétaire de séance.

Sur les 254 collectivités adhérentes à ENERGIE Eure-et-Loir, 141 d'entre elles étaient présentes ou représentées à l'Assemblée Générale :

ALLAINVILLE (1), ALLUYES (1), ARCISSES (1), ARGENVILLIERS (pouvoir à FRAZE), AUNAY-SOUS-AUNEAU (1), AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN (1), AUTHON-DU-PERCHE (1), BAIGNEAUX (1), LA BAZOCHE-GOUET (1) BAZOCHES-EN-DUNOIS (1), BEAUCHE (1), BEAUVILLIERS (1), BEVILLE-LE-COMTE (1), BOISSY-EN-DROUAIS (1), BOISSY-LES-PERCHE (1), BONNEVAL (1), LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES (1), BOULLAY-THIERRY (1), BRECHAMPS (1), BREZOLLES (1), BROU (1), BULLAINVILLE (1), LA CHAPELLE-DU-NOYER (1), CHARBONNIERES (1), CHARTRES METROPOLE (8/22), CHASSANT (1), CHATEAUDUN (1), CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS (1), LES CHATELETS (1), CHATENAY (1), CHAUDON (1), CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES (1), COMBRES (1), COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE (1), COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS (1), COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN (1), ENTRE BEAUCE ET PERCHE (4/8 dont 1 pouvoir à SAINT DENIS LANNERAY), COMMUNAUTE DE COMMUNES DES FORETS DU PERCHE (1), COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE PERCHE (1), COMMUNE NOUVELLE D'ARROU (1), CORMAINVILLE (1), LES-CORVEES-LES-YYS (1), COUDRAY-AU-PERCHE (1), COULOMBS (1), CRECY-COUVE (1), CRUCEY-VILLAGES (1), DAMBRON (pouvoir à LUMEAU), DAMPIERRE-SOUS-BROU (pouvoir à UNVERRE), DANGEAU (1), DIGNY (1), DONNEMAIN-SAINT-MAMES (pouvoir à DANGEAU), ESCORPAIN (pouvoir à DIGNY), FAVIERES (1), FLACEY (1), FONTAINE-LES-RIBOUTS (1), FONTAINE-SIMON (1), FRAZE (1), FRESNAY-L'EVEQUE (pouvoir à GUILLEVILLE), GALLARDON (1), GARANCIERES-EN-DROUAIS (1), GARNAY (1), GAS (1), LE GAULT-SAINT-DENIS (1), GILLES (1), GOHORY (1), GOUILLONS (1), GUAINVILLE (1), LE-GUE-DE-LONGROI (1), GUILLEVILLE (1), HANCHES (1), LAMBLORE (1), LAONS (1), LETHUIN (1), LEVESVILLE-LA-CHENARD (1), LORMAYE (1), LOUVILLE-LA-CHENARD (1), LOUVILLIERS-LES-PERCHE (1), LUIGNY (1), LUMEAU (1), MAISONS (1), LA MANCELIERE (1), MANOU (1), MARBOUE (1), MAROLLES-LES-BUIS (1), MARVILLE-MOUTIERS-BRULE (1), MEAUCE (1), MEROUVILLE (1), LE MESNIL-SIMON (1), MOLEANS (1), MONDONVILLE-SAINT-JEAN (1), MONTHARVILLE (1), MONTIGNY-SUR-AVRE (1), MOULHARD (1), NERON (1), NOGENT-LE-ROTROU (1), OUARVILLE (1), PIERRES (1), POINVILLE (1), POUPRY (1), PRASVILLE (1), REVERCOURT (1), ROHAIRE (1), ROUVRAY-SAINT-DENIS (1), ROUVRES (1), RUEIL-LA-GADELIERE (1), SAINT-DENIS-LANNERAY (1), SAINTE-GEMME-MORONVAL (1), SAINT-ELIPH (1), SAINTIGNY (1), SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS (1), SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS (1), SAINT-LUCIEN (1), SAINT-MAIXME-HAUTERIVE (1), SAINT-MAUR-SUR-LE-LOIR (1), SAINT-PIAT (1), SAINVILLE (1), SANCHEVILLE (1), SAUSSAY (1), SENONCHES (1), SOUANCE-AU-PERCHE (1), SOULAIRES (1), TERMINIERS (1), THIMERT-GATELLES (1), THIVILLE (1), TRANCRAINVILLE (1), TREMBLAY-LES-VILLAGES (1), TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE (1), TRIZAY-LES-BONNEVAL (1), UNVERRE (1), VERNOUILLET (1), VERT-EN-DROUAIS (1), VICHERES (1), VIERVILLE (1), LES VILLAGES VOVEENS (1), VILLARS (1), VILLEMAURY (1), VILLEMEUX-SUR-EURE (1), YERMENONVILLE (1), YEVRES (1), YMERAY (pouvoir à SENONCHES), YMONVILLE (1).

113 collectivités n'étaient pas représentées :

ANET (1), ARDELLES (1), ARDELU (1), AUNAY-SOUS-CRECY (1), LES AUTELS-VILLEVILLON (1), BAILLEAU-ARMENONVILLE (1), BARMAINVILLE (1), BAUDREVILLE (1), BAZOCHES-LES-HAUTES (1), BEAUMONT-LES-AUTELS (1), BELHOMERT GUEHOUVILLE (1), BEROU-LA-MULOTIERE (1), BETHONVILLIERS (1), BONCOURT (1), LE-BOULLAY-MIVOYE (1), BOUVILLE (1), CHAMPROND-EN-GÂTINE (1), CHAMPROND-EN-PERCHET (1), LA CHAPELLE D'AUNAINVILLE (1), LA CHAPELLE-FORTIN (1), CHAPELLE-GUILLAUME (1), LA CHAPELLE-ROYALE (1), CHARPONT (1), CHATAINCOURT (1), LA CHAUSSEE D'YVRY (1), CONIE-MOLITARD (1), COURBEHAYE (1), LA CROIX DU PERCHE (1), DAMPIERRE-SUR-AVRE (1), DANCY (1), DROUE-SUR-DROUETTE (1), ECLUZELLES (1), ECROSNES (1), EOLE-EN-BEAUCE (1), EPERNON (1),LES ETILLEUX (1), LA FERTE-VIDAME (1), FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS (1), FONTENAY-SUR-CONIE (1), LA FRAMBOISIERE (1), GARANCIERES-EN-BEAUCE (1), LA GAUDAINE (1), GOMMERVILLE (1), GUILLONVILLE (1), HAPPONVILLIERS (1), INTREVILLE (1), JALLANS (1), JANVILLE-EN-BEAUCE (1),JAUDRAIS (1), LEVAINVILLE (1), LOGRON (1), LOIGNY-LA-BATAILLE (1), LA LOUPE (1), LOUVILLIERS-EN-DROUAIS (1), LURAY (1), MAILLEBOIS (1), LE MESNIL-THOMAS (1), MEVOISINS (1), MIERMAIGNE (1), MONTBOISSIER (1), MONTIREAU (1), MONTLANDON (1), MONTREUIL (1), MORAINVILLE (1), MORIERS (1), MORVILLIERS (1), MOUTIERS-EN-BEAUCE (1), NEUVY-EN-BEAUCE (1), NEUVY-EN-DUNOIS (1), NOGENT-LE-ROI (1), NONVILLIERS-GRAND'HOUX (1), NOTTONVILLE (1),OINVILLE-SAINT-LIPHARD (1), ORGERES-EN-BEAUCE (1), ORMOY (1), OULINS (1), OYSONVILLE (1), PERONVILLE (1), PRE-SAINT-EVROULT (1), PRE-SAINT-MARTIN (1), PRUDEMANCHE (1), LA PUISAYE (1), PUISEUX (1), RECLAINVILLE (1), LES RESSUINTES (1), SAINT-ANGE-ET-TORCAY (1), SAINT-BOMER (1), SAINT-CHRISTOPHE (1), SAINT-JEAN-PIERRE-FIXTE (1), SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT (1), SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES (1), SAINT-MAURICE-SAINT-GERMAIN (1), SAINT-OUEN-MARCHEFROY (1), SAINT-REMY-SUR-AVRE (1), SAINT-SAUVEUR-MARVILLE (1), SAINT-VICTOR-DE-BUTHON (1), SANTILLY (1), LA SAUCELLE (1), SAULNIÈRES (1), SAUMERAY (1), SENANTES (1), SERAZEREUX (1), SOREL-MOUSSEL (1), THIRON-GARDAIS (1), TILLAY-LE-PENEUX (1), TREON (1), VARIZE (1), VAUPILLON (1),VILLAMPUY (1), VILLIERS-LE-MORHIER (1), VILLIERS-SAINT-ORIEN (1), COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE (1), COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES EURELIENNES D'ILE DE FRANCE (1).

Après avoir remercié les personnalités honorant cette Assemblée Générale de leur présence, le quorum étant atteint, Monsieur le Président précise que le Comité Syndical peut valablement délibérer et déclare la séance ouverte.

1. POINTS D'ACTUALITE : validation du compte rendu du comité du 26 mai 2021, groupement d'achat d'électricité et de gaz naturel, retour sur les échanges avec la Préfecture concernant les statuts d'ENERGIE Eure-et-Loir, réflexion sur le développement d'une mobilité GNV

➢ Validation du compte rendu du comité du 26 mai 2021

Le comité syndical n'émet aucune remarque sur le procès-verbal de la séance du 26 mai dernier.

➢ Groupement d'achat d'électricité et de gaz naturel

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie, ENERGIE Eure-et-Loir, les Syndicats d'Energie de l'Indre (SDEI 36) et de l'Indre-et-Loire (SIEIL) sont à l'origine dès 2014 de la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz naturel à destination des collectivités.

A cet égard, Monsieur le Président indique que les collectivités ont jusqu'au 31 décembre 2021 pour adhérer au groupement et donc aux prochains contrats à intervenir pour la période 2023-2025.

➢ Retour sur les échanges avec la Préfecture concernant les statuts d'ENERGIE Eure-et-Loir

Monsieur le Président rappelle qu'en début d'année les services de la Préfecture ont remis en cause la possibilité pour certaines collectivités d'adhérer aux compétences optionnelles inscrites dans les statuts du syndicat, au motif que celles-ci ne figuraient pas dans la liste des collectivités adhérentes à la compétence obligatoire « électricité ».

Après des échanges par courrier et une rencontre avec Monsieur le Directeur de Cabinet et les services de la Préfecture, il s'avère qu'un consensus autour d'une révision des statuts d'ENERGIE EL devrait permettre aux collectivités non adhérentes à la compétence Electricité d'accéder aux compétences optionnelles (éclairage public, conseil énergétique, planification énergétique, service de recharge pour véhicules électriques...).

Une proposition de révision statutaire devrait si possible être présentée au prochain comité syndical le 30 novembre 2021.

➢ Réflexion sur le développement d'une mobilité GNV

A la suite d'échanges intervenus au sein de l'Entente Territoire d'Energie Centre-Val de Loire, chaque syndicat d'énergie et le département du Loiret se sont déclarés partisans du développement d'une mobilité propre de type GNV en complément de leur politique sur la mobilité électrique.

Dans ces conditions, Monsieur le Président informe qu'une enquête destinée à connaitre les porteurs publics ou privés de flottes de véhicules et leur intérêt vis à vis d'une solution GNV sera prochainement lancée par ENERGIE EL. En fonction des résultats cette enquête pourra être suivie d'études de faisabilité sur la création de stations.

2. ADMINISTRATION GENERALE : PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Président indique que les services de la Préfecture ont émis quelques remarques sur la rédaction du règlement approuvé le 26 mai dernier en Assemblée. Dans ces conditions, il convient de le modifier. Aussi, Monsieur le Président donne lecture des propositions de modifications des articles 9, 16 et 24 comme suit :

1) Article 9 : ordre du jour

- Proposition de rédaction nouvelle (en référence à l'article L.2121-10 du CGCT) :
  L'ordre du jour du Comité syndical est fixé par le Président. Il est communiqué aux délégués avec la convocation. *Le comité syndical ne peut délibérer que sur les questions portées à l'ordre du jour joint à la convocation.*

2) Article 16 : prise de parole

- Proposition de rédaction nouvelle (en référence à l'article L.2121-16 du CGCT) :
  Tout membre de l'assemblée peut demander une suspension de séance. *Cependant, le Président a seul autorité pour prendre toute mesure destinée à assurer le bon fonctionnement de l'assemblée.*

3) Article 24 : constitution du bureau syndical

- Proposition de rédaction nouvelle **:**

En vertu de l'article L5211-10 du CGCT, le Comité syndical peut déléguer une partie de ses attributions au Bureau.

Après avoir délibéré, le comité syndical adopte les modifications du règlement intérieur telles qu'exposées par Monsieur le Président.

- Présents :	143	- Vote(s) pour :	143
- Pouvoirs :	8	- Vote(s) contre :	1
		- Abstention(s) :	1
		- N'ayant pas pris part au vote :	6

3. FINANCES : BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2021 ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022,

➢ Budgets supplémentaires 2021

Budget principal « services publics de l'électricité et du gaz »

Après avoir entendu les propositions formulées par Monsieur le Président, le Comité Syndical adopte le Budget Supplémentaire 2021 relatif au budget principal qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

ENERGIE Eure-et-Loir — PROJETS DE BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2021				BUDGET PRINCIPAL — Service Public de l'électricité et de gaz (M14)			
				RAR	BP	BS	TOTAL BUDGET
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	0,00	492 000,00	0,00	492 000,00
		012	CHARGES DE PERSONNEL	0,00	1 090 000,00	10 500,00	1 100 500,00
		65	CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	3 997 333,00	-1 091 597,62	2 905 735,38
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	450,00	450,00
		022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00	0,00
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	4 483 977,00	3 088 066,96	7 572 043,96
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0,00	529 500,00	20 206,00	549 706,00
			TOTAL		**10 592 810,00**	**2 027 625,34**	**12 620 435,34**
	RECETTES	013	ATTENUATION DE CHARGES	0,00	7 000,00	10 000,00	17 000,00
		70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	0,00	735 000,00	-178 400,00	556 600,00
		73	IMPOTS ET TAXES	0,00	5 500 000,00	550 000,00	6 050 000,00
		74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	16 000,00	0,00	16 000,00
		75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	3 641 810,00	69 570,00	3 711 380,00
		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0,00	693 000,00	-44 000,00	649 000,00
			EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1	0,00	0,00	1 602 455,34	1 602 455,34
			TOTAL		**10 592 810,00**	**2 027 625,34**	**12 620 435,34**

SECTION D'INVESTISSEMENT

ENERGIE Eure-et-Loir — PROJETS DE BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2021				BUDGET PRINCIPAL — Service Public de l'électricité et de gaz (M14)			
				RAR	BP	BS	TOTAL BUDGET
INVESTISSEMENT	DEPENSES	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	51 732,00	50 000,00	-13 261,32	88 470,68
		204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	67 000,00	21 000,00	-71 500,00	16 500,00
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 130 395,05	187 000,00	-32 395,05	2 285 000,00
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 713 896,86	10 293 462,00	3 742 292,57	15 749 651,43
		26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	2 633 200,00	150 000,00	0,00	2 783 200,00
		45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	315 281,62	2 233 000,00	-513 872,85	2 034 408,77
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	693 000,00	-44 000,00	649 000,00
		041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	1 735 483,30	1 735 483,30
			SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1	0,00	0,00	0,00	0,00
			TOTAL	**6 911 505,53**	**13 627 462,00**	**4 802 746,65**	**25 341 714,18**
	RECETTES	13	SUBVENTIONS	2 661 148,77	3 437 985,00	503 863,24	6 602 997,01
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	2 900 000,00	-2 900 000,00	0,00
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00
		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	0,00	43 000,00	3 783 944,36	3 826 944,36
		27	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	0,00
		24	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
		45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	1 153 752,58	2 233 000,00	-513 872,85	2 872 879,73
		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	4 483 977,00	3 088 066,96	7 572 043,96
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	529 500,00	20 206,00	549 706,00
		041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	1 735 483,30	1 735 483,30
			SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00	0,00	2 181 659,82	2 181 659,82
			TOTAL	**3 814 901,35**	**13 627 462,00**	**7 899 350,83**	**25 341 714,18**

- Présents :	143	- Vote(s) pour :	144
- Pouvoirs :	8	- Vote(s) contre :	0
		- Abstention(s) :	0
		- N'ayant pas pris part au vote :	7

Budget annexe « éclairage public »

Après avoir entendu les propositions formulées par Monsieur le Président, le Comité Syndical adopte le Budget Supplémentaire 2021 relatif au budget annexe « Eclairage Public » qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

ENERGIE Eure-et-Loir — PROJETS DE BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2021				BUDGET ANNEXE Eclairage Public (M14)			
				RAR	BP	BS	TOTAL BUDGET
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	0,00	1 464 000,00	-21 217,86	1 442 782,14
		012	CHARGES DE PERSONNEL	0,00	243 000,00	-77 000,00	166 000,00
		65	CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	0,00
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	574 333,00	-477 991,77	96 341,23
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0,00	1 657 000,00	-45 000,00	1 612 000,00
			DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1	0,00	0,00	0,00	0,00
			TOTAL		**3 938 333,00**	**-621 209,63**	**3 317 123,37**
	RECETTES	013	ATTENUATION DE CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00
		70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	0,00	0,00	0,00	0,00
		73	IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00	0,00	0,00
		74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	1 070 000,00	-9 509,74	1 060 490,26
		75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	2 565 333,00	-618 699,89	1 946 633,11
		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0,00	303 000,00	7 000,00	310 000,00
			EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1	0,00	0,00	0,00	0,00
			TOTAL		**3 938 333,00**	**-621 209,63**	**3 317 123,37**

SECTION D'INVESTISSEMENT

ENERGIE Eure-et-Loir — PROJETS DE BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2021				BUDGET ANNEXE Eclairage Public (M14)			
				RAR	BP	BS	TOTAL BUDGET
INVESTISSEMENT	DEPENSES	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
		204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	239 078,73	200 000,00	-95 000,00	344 078,73
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	5 000,00	-4 000,00	1 000,00
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 187 694,58	3 384 400,00	-295 289,20	4 276 805,38
		45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	34 021,50	120 800,00	-66 619,01	88 202,49
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	303 000,00	7 000,00	310 000,00
			SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1	0,00	0,00	0,00	0,00
			TOTAL	**1 460 794,81**	**4 013 200,00**	**-453 908,21**	**5 020 086,60**
	RECETTES	13	SUBVENTIONS	606 746,65	1 261 067,00	135 702,57	2 003 516,22
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	0,00	0,00	0,00
		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	0,00	400 000,00	463 869,66	863 869,66
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00
		45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	104 280,00	120 800,00	-66 619,01	158 460,99
		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	574 333,00	-477 991,77	96 341,23
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	1 657 000,00	-45 000,00	1 612 000,00
		041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	0,00
			SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00	0,00	285 898,50	285 898,50
			TOTAL	**711 026,65**	**4 013 200,00**	**295 859,95**	**5 020 086,60**

- Présents :	143	- Vote(s) pour :	145
- Pouvoirs :	8	- Vote(s) contre :	0
		- Abstention(s) :	0
		- N'ayant pas pris part au vote :	6

Budget annexe « Conseil énergétique MdE »

Après avoir entendu les propositions formulées par Monsieur le Président, le Comité Syndical adopte le Budget Supplémentaire 2021 relatif au budget annexe « Conseil Energétique - MDE » qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

ENERGIE Eure-et-Loir — territoire d'énergie			ENERGIE Eure-et-Loir PROJETS DE BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2021	BUDGET ANNEXE **Conseil Energétique - MdE (M14)**			
				RAR	BP	BS	TOTAL BUDGET
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	0,00	157 000,00	-47 000,00	110 000,00
		012	CHARGES DE PERSONNEL	0,00	344 000,00	-87 000,00	257 000,00
		65	CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	68 000,00	21 000,00	89 000,00
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	168 000,00	82 700,00	250 700,00
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0,00	234 300,00	-96 000,00	138 300,00
			DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1	0,00	0,00	0,00	0,00
			TOTAL	**0,00**	**971 300,00**	**-126 300,00**	**845 000,00**
	RECETTES	013	ATTENUATION DE CHARGES	0,00	0,00	54 000,00	54 000,00
		70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	0,00	0,00	0,00	0,00
		73	IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00	0,00	0,00
		74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	102 000,00	5 000,00	107 000,00
		75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	863 500,00	-179 500,00	684 000,00
		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0,00	5 800,00	-5 800,00	0,00
			EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1	0,00	0,00	0,00	0,00
			TOTAL	**0,00**	**971 300,00**	**-126 300,00**	**845 000,00**

SECTION D'INVESTISSEMENT

ENERGIE Eure-et-Loir — territoire d'énergie			ENERGIE Eure-et-Loir PROJETS DE BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2021	BUDGET ANNEXE **Conseil Energétique - MdE (M14)**			
				RAR	BP	BS	TOTAL BUDGET
INVESTISSEMENT	DEPENSES	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	7 000,00	3 000,00	10 000,00
		204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	627 599,40	400 000,00	0,00	1 027 599,40
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	14 500,00	-7 500,00	7 000,00
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	12 552,00	0,00	0,00	12 552,00
		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	0,00	0,00	0,00
		45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	0,00	0,00	0,00	0,00
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	5 800,00	-5 800,00	0,00
			SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1	0,00	0,00	0,00	0,00
			TOTAL	**640 151,40**	**427 300,00**	**-10 300,00**	**1 057 151,40**
	RECETTES	13	SUBVENTIONS	43 200,00	0,00	0,00	43 200,00
		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	0,00	25 000,00	299 682,36	324 682,36
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00
		45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	0,00	0,00	0,00	0,00
		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	168 000,00	82 700,00	250 700,00
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	234 300,00	-96 000,00	138 300,00
			SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00	0,00	300 269,04	300 269,04
			TOTAL	**43 200,00**	**427 300,00**	**586 651,40**	**1 057 151,40**

- Présents :	143	- Vote(s) pour :	143
- Pouvoirs :	8	- Vote(s) contre :	0
		- Abstention(s) :	1
		- N'ayant pas pris part au vote :	7

Budget annexe « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) »

Monsieur le Président expose le projet de budget supplémentaire 2021 relatif au budget annexe « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) ». Le fonctionnement de ce service public nécessitant la réalisation d'investissements importants ne pouvant être financés sans une augmentation excessive des tarifs, ce budget comporte une subvention d'équilibre en provenance du budget principal.

Après avoir entendu les propositions formulées, le Comité Syndical adopte le Budget Supplémentaire 2021 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

ENERGIE Eure-et-Loir — PROJETS DE BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2021				BUDGET ANNEXE IRVE (M4)			
				RAR	BP	BS	TOTAL BUDGET
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	0,00	93 000,00	14 000,00	107 000,00
		012	CHARGES DE PERSONNEL	0,00	38 000,00	-29 000,00	9 000,00
		65	CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	100,00	100,00
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	30 000,00	-18 000,00	12 000,00
		023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	359 000,00	-239 697,73	119 302,27
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0,00	1 000,00	-400,00	600,00
			TOTAL		**521 000,00**	**-272 997,73**	**248 002,27**
	RECETTES	013	ATTENUATION DE CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00
		70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
		73	IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00	0,00	0,00
		74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	451 000,00	-272 997,73	178 002,27
		75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00
		042	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00
			EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1	0,00	0,00	0,00	0,00
			TOTAL		**521 000,00**	**-272 997,73**	**248 002,27**

SECTION D'INVESTISSEMENT

ENERGIE Eure-et-Loir — PROJETS DE BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2021				BUDGET ANNEXE IRVE (M4)			
				RAR	BP	BS	TOTAL BUDGET
INVESTISSEMENT	DEPENSES	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	60 000,00	-60 000,00	0,00
		204	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES	0,00	0,00	0,00	0,00
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	98 907,66	300 000,00	-180 597,73	218 309,93
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00
		26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	0,00	0,00	500,00	500,00
		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	0,00	0,00	0,00
		45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	0,00	0,00	0,00	0,00
			SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1	0,00	0,00	0,00	0,00
			TOTAL	**98 907,66**	**360 000,00**	**-240 097,73**	**218 809,93**
	RECETTES	13	SUBVENTIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	0,00	0,00	0,00
		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	0,00	0,00	97 579,30	97 579,30
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
		27	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	0,00
		021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	359 000,00	-239 697,73	119 302,27
		040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	1 000,00	-400,00	600,00
			SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00	0,00	1 328,36	1 328,36
			TOTAL	**0,00**	**360 000,00**	**-141 190,07**	**218 809,93**

- Présents :	143	- Vote(s) pour :	141
- Pouvoirs :	8	- Vote(s) contre :	0
		- Abstention(s) :	5
		- N'ayant pas pris part au vote :	5

- Orientations budgétaires 2022

Monsieur le Président rappelle que la Loi NOTRe du 7 août 2015 a fait évoluer le débat d'orientations budgétaires vers un rapport d'orientations budgétaires qui doit notamment préciser les orientations en termes d'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes (tant en fonctionnement qu'en investissement).

Ce rapport est donc présenté aux membres de l'Assemblée. Celui-ci ne donne pas lieu à remarque particulière, à l'exception d'une revalorisation de la cotisation des collectivités à la compétence éclairage public (montant qui devrait être porté de 23 à 25€ par point lumineux). Les budgets primitifs 2022 seront donc élaborés dans le respect de ces orientations (rapport d'orientations budgétaires 2022 disponible sur notre site internet).

4. ENERGIES RENOUVELABLES (EnR) : projet de portage d'un Contrat d'Objectif Territorial pour le développement des Energies Renouvelables thermiques (COT'EnR), ; point sur les projets instruits par notre SEM EneR Centre-Val de Loire : projets photovoltaïques au sol (Gournay, Nogent-le-Rotrou, Descartes…), autres projets sur toitures

- Projet de portage d'un Contrat d'Objectif Territorial pour le développement des Energies Renouvelables thermiques (COT'EnR),

Les bâtiments publics et les bâtiments privés démontrent parfois un réel potentiel en termes de production de chaleur renouvelable (biomasse, géothermie, solaire thermique, chaleur fatale). Cependant, la technicité que réclament ces solutions et le coût important des travaux correspondants constituent souvent pour les collectivités et les entreprises concernées une contrainte forte pouvant les conduire à renoncer à ce type de projet.

Partant de ce constat, ENERGIE Eure-et-Loir s'est rapproché de l'ADEME afin de trouver une réponse rapide à cette problématique. La solution préconisée passerait par le portage par ENERGIE Eure-et-Loir d'un « *Contrat d'Objectif Territorial pour le développement des Energies Renouvelables thermiques (COT EnR)* ».

A travers ce contrat à conclure avec l'ADEME, ENERGIE Eure-et-Loir aurait pour missions de faire connaitre le dispositif et d'assister les porteurs de projets, et s'engagerait à susciter la création d'au moins 10 installations capables d'atteindre un niveau de production d'EnR thermiques d'au moins 11 500 MWh.

Dès lors, les porteurs de projets (publics et privés) pourraient prétendre à l'assistance technique d'ENERGIE Eure-et-Loir pour la maturation de leurs projets et à un soutien financier important (jusqu'à 60% pour les études de faisabilité et 45% pour les travaux d'investissement).

En contrepartie de son engagement et au-delà du soutien financier aux porteurs de projets, ENERGIE Eure-et-Loir se verrait octroyer par l'ADEME sur la durée du contrat (3 ans) une aide financière pouvant atteindre jusqu'à 230 000 euros destinée à couvrir les frais de personnels engagés et à faciliter les actions de communication ayant pour but de faire connaitre le dispositif.

- Point sur les projets instruits par la SEM de production d'énergies renouvelables EneR Centre-Val de Loire

  - Gournay, Nogent le Rotrou en Eure-et-Loir, Neuillé-Pont-Pierre

Créée en 2018, la SEM EneR Centre-Val de Loire associe notamment les principaux syndicats d'énergie de la région (Indre, Indre-et-Loire, Cher, Loir-et-Cher, Eure-et-Loir) et a pour mission de porter leurs projets de production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, méthanisation, hydraulique).

Après une phase de montée en charge, un certain nombre de projets étudiés par la SEM sont sur le point de se concrétiser, trois ans seulement après sa création. Il s'agit à ce jour essentiellement de projets photovoltaïques au sol (Gournay sur le département de l'Indre, Nogent le Rotrou en Eure-et-Loir, Neuillé-Pont-Pierre en Indre-et-Loire) ou de projets photovoltaïques sur toitures et ombrières.

	Gournay (36)	Nogent le Rotrou (28)	Neuillé-Pont-Pierre (37)
Surface	10 ha	6,5 ha	-
Puissance	5MW (soit environ 15000 panneaux)	5 MW (soit environ 12500 panneaux)	5 MW (soit environ 12500 panneaux)
Production annuelle	5,7 GWh (consommation électrique annuelle d'env. 2 700 habitants)	5,2 GWh (consommation électrique annuelle d'env. 2 500 habitants)	5,6 GWh (consommation électrique annuelle d'env. 2 600 habitants)
Investissement prévisionnel	3,7 M€ (SEM EneR CVL 34%)	3,7 M€ (Projet 100% SEM EneR CVL)	3,75 M€ (Projet 100% SEM EneR CVL)

❖ Acquisition d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Descartes par la SEM EneR Centre-Val de Loire et apport en compte courant d'associe auprès de la SEM

Monsieur le Président rappelle qu'en 2020 a été approuvée l'augmentation de 4 à 10 millions d'euros du capital de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE, laquelle porte notamment les projets de production d'énergies renouvelables d'ENERGIE Eure-et-Loir. Cette augmentation de capital a reçu l'accord de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SEM le 14 janvier 2020. S'agissant d'ENERGIE Eure-et-Loir, elle a également été validée par son comité syndical le 15 octobre 2019, l'assemblée approuvant notamment que le syndicat contribue à cette opération à hauteur de 2.175 millions d'euros en potentiellement 3 apports successifs de 2020 à 2022.

Le calendrier prévisionnel initial prévoyait une libération des fonds à hauteur de 2 M€ en 2020 puis à nouveau 2 M€ pour chacune des années 2021 et 2022, et une somme de 716 800 euros a dans ce cadre été versée par ENERGIE Eure-et-Loir en 2020.

En mai 2021, les actionnaires d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE ont été informés qu'en raison de la crise sanitaire, les projets conduits par la SEM accusaient un certain retard et qu'en conséquence, les besoins en financement devaient être décalés. Dans ce contexte, un nouveau calendrier prévisionnel de libération des fonds a été présenté :

- 2022 : appel de 3 M€ (dont 1.075 M€ pour ENERGIE Eure-et-Loir),
- 2023 : versement du solde soit 1 M€ (dont 358.200 € pour ENERGIE Eure-et-Loir).

Depuis, EneR CENTRE-VAL DE LOIRE a été sollicitée pour l'acquisition d'une centrale photovoltaïque au sol de 6,2 MWc située sur la commune de Descartes en Indre-et-Loire et en exploitation depuis 2018.

A cet égard, une offre non engageante d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE a été retenue le 14 septembre 2021 et la SEM travaille désormais sur une proposition engageante devant être restituée tout prochainement. Si cette offre engageante venait à être retenue, ce rachat d'actif qui n'avait pas été initialement programmé sur 2021, entrainerait un besoin de trésorerie pour EneR CENTRE-VAL DE LOIRE de l'ordre de 2 M€.

En l'occurrence, ces fonds pourraient être apportés dès 2021 par les deux actionnaires principaux de la SEM (le syndicat d'énergie d'Indre-et-Loire et ENERGIE Eure-et-Loir, chacun respectivement à hauteur de 0.7 et 1.3 M€) en anticipant les versements attendus de ces derniers en 2022 et 2023 au titre de l'augmentation de capital de la SEM.

Compte tenu de la nécessité d'intervenir rapidement pour l'acquisition de la centrale, les sommes versées seraient tout d'abord apportées à la SEM sous forme de comptes courants d'associés avant d'être converties en capital social au plus tard à la fin du 1er semestre 2023, en conformité ainsi avec la délibération adoptée le 15 octobre 2019.

Cet apport de fonds en compte courant d'associé donnerait lieu à une convention particulière entre ENERGIE Eure-et-Loir et la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE précisant :

- le montant de l'apport : 1.300.000 euros ;
- la durée de l'apport en compte courant : 18 mois à compter de la date de versement à EneR CENTRE-VAL DE LOIRE ;
- le calcul de la rémunération ;
- l'arrivée au terme de la convention et les modalités de transformation en augmentation de capital.

Au vu de cette présentation et de l'intérêt pour la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE de faire l'acquisition de la centrale au sol de Descartes, le Comité Syndical, après avoir délibéré :

- **Approuve le projet d'acquisition de la centrale photovoltaïque située sur la commune de Descartes par la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE.**
- **Accepte d'anticiper l'apport en capital prévu en 2022 et 2023 sous la forme d'un apport en compte courant d'associé au 4ème trimestre 2021 d'un montant de 1 300 000 euros rémunéré.**
- **Valide la convention d'apport en compte courant d'associé à intervenir entre ENERGIE Eure-et-Loir et la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE et autorise Monsieur le Président à signer ce document.**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Président en vue de réaliser l'apport en compte courant.**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**
- **Prend acte que dans ces conditions, le solde de la participation d'ENERGIE Eure-et-Loir à l'augmentation de capital de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE telle que prévue par le comité syndical le 15 octobre 2019 s'élève à 133 200 euros libérables en 2023.**

- Présents :	143	- Vote(s) pour :	110
- Pouvoirs :	8	- Vote(s) contre :	2
		- Abstention(s) :	15
		- N'ayant pas pris part au vote :	24

5. QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h45. La prochaine réunion du Comité syndicale est prévue le 30 novembre 2021 à 14h30 (émargement dès 13H45) à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir, 5 bis Avenue Marcel Proust à Chartres.